VILLE DE BRUXELLES

Régie foncière et Affaires économiques
Section Gestion financière de l'espace public
Commerce

STAD BRUSSEL

Grondregie van de stadseigendommen en economische zaken
Sectie Financieel beheer van de openbare ruimte
Handel

Réf. Farde e-Assemblées : 2481466

N° OJ : **91**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Asbl "Conseil de la Musique de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles".- Subside : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 20.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Conseil de la Musique de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles", pour l'organisation de la "Fête de la Musique 2022".

Annexes :